



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part II/9
16 août 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1993-1994
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE II. ASIE ET OCEANIE

Section 9 - Philippines

(document soumis par le Haut Commissaire)

II.9 PHILIPPINES

Aperçu de la situation

Caractéristiques de la population réfugiée

1. Au 31 décembre 1993, quelque 5 400 Vietnamiens bénéficiaient de la protection et de l'assistance du HCR, dont 3 300 demandeurs d'asile n'ayant pas obtenu le statut de réfugié et 900 réfugiés vietnamiens venus de Hong Kong hébergés au Centre régional de transit pour les réfugiés en instance de réinstallation. Environ 1 600 personnes attendent d'être réinstallées aux Etats-Unis dans le cadre du Programme de départs organisés. Le pays a en outre accueilli plus de 200 réfugiés et demandeurs d'asile non indochinois de diverses nationalités.

2. Les Vietnamiens qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié sont hébergés au camp de premier asile des Philippines, installé à Puerto Princesa dans l'Ile de Palawan. Ce camp est administré par le Commandement des forces armées territoriales de l'Ouest. Les réfugiés vietnamiens et autres devant être réinstallés aux Etats-Unis d'Amérique sont hébergés au Centre philippin de sélection et au Centre régional de transit pour les réfugiés en instance de réinstallation, qui se trouvent à Morong (district de Bataan, Ile de Luzon). Le Centre philippin de transit de Manille accueille les réfugiés attendant leur départ vers un pays tiers et ceux qui acceptent de leur plein gré d'être rapatriés au Viet Nam. Les réfugiés et demandeurs d'asile non indochinois vivent principalement à Manille, mais certains résident dans les régions de Baguio, Dagupan, Quezon et à Mindanao.

3. En 1993, la population indochinoise des Philippines a diminué d'environ 20 % du fait de la poursuite des programmes de réinstallation et de rapatriement librement consenti. Cette même année, quelque 5 000 Vietnamiens de la région ont quitté les Philippines dans le cadre du Programme de départs organisés. Aucune nouvelle arrivée en provenance du Viet Nam n'a été enregistrée en 1993. La population vietnamienne des camps se compose approximativement de 40 % d'hommes adultes, de 35 % de femmes adultes et de 25 % d'enfants.

Principaux faits nouveaux (1993 et premier trimestre 1994)

4. La réorganisation des programmes d'assistance du HCR s'est poursuivie avec l'arrivée progressive à leur terme des activités d'assistance mises en oeuvre par différents organismes bénévoles et publics en prélude à l'achèvement du Plan d'action global pour les réfugiés indochinois (PAG) à la fin de 1995.

5. Le processus de détermination du statut de réfugié s'est achevé en septembre 1993. Les réfugiés ont été transférés au camp de Bataan et les personnes n'ayant pas obtenu le statut de réfugié ont bénéficié d'une orientation en prévision de leur rapatriement. Quelque 350 personnes hébergées dans les camps ont été rapatriées au Viet Nam en 1993, contre 120 seulement en 1992. Au premier trimestre de 1994, environ 400 personnes sont rentrées au Viet Nam.

6. En 1993, le Gouvernement philippin a accepté qu'environ 1 500 réfugiés vietnamiens se trouvant à Hong Kong viennent aux Philippines pour leur préparation à la réinstallation; un millier sont arrivés au premier trimestre de 1994.

Objectifs et priorités du programme

7. L'activité et l'objectif principaux du HCR aux Philippines demeureront d'accélérer le processus de réinstallation des réfugiés vietnamiens et le rapatriement librement consenti des demandeurs d'asile déboutés. Toutefois, des personnes refusant de rentrer au Viet Nam et des réfugiés en instance de réinstallation devraient encore se trouver aux Philippines au-delà de 1994. Il pourrait être nécessaire de prendre des dispositions spéciales pour ces groupes avant l'achèvement du PAG, à la fin de 1995.

8. Le Gouvernement philippin et le HCR prévoient de fermer le Centre philippin de transit en 1994 ou 1995, une fois que le dernier groupe de Vietnamiens en instance de réinstallation dans le cadre du Programme de départs organisés aura achevé son stage de préparation.

9. Les réfugiés non indochinois continueront à recevoir une assistance sous la forme d'une indemnité de subsistance destinée à couvrir leurs dépenses d'hébergement, d'éducation et de santé. Des solutions à long terme continueront à être recherchées en étudiant avec le Gouvernement philippin les possibilités d'intégration locale et d'attribution du droit de travailler aux fins d'une autosuffisance accrue. Si cette option se révèle irréalisable, la réinstallation dans un pays tiers sera envisagée.

Modalités de mise en oeuvre/apports nouveaux

10. Le Commandement territorial des forces armées de l'Ouest demeure le principal agent d'exécution du HCR à Palawan. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) s'occupe d'organiser les voyages et les visites médicales pour les réfugiés en voie de réinstallation dans un pays tiers et pour les demandeurs d'asile ayant opté pour le rapatriement librement consenti au Viet Nam. Refugee Services Philippines (RSP) met en oeuvre des activités d'orientation et aide des réfugiés à titre individuel non indochinois vivant en zone urbaine. Dans le camp de Palawan, la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) met en oeuvre une campagne d'information en faveur du rapatriement librement consenti.

11. Le Centre philippin de sélection, le Centre régional de transit pour les réfugiés en instance de réinstallation et le Centre philippin de transit sont administrés par l'Equipe spéciale du Gouvernement philippin responsable de l'administration et de l'assistance internationale destinée aux réfugiés.

12. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni des denrées alimentaires de base (riz, huiles végétales, sucre et féculents). D'autres organismes, notamment les Services communautaires et familiaux internationaux, la World Relief Corporation, la Croix-Rouge philippine et le Service social international mettent en oeuvre à Bataan des activités spécifiques dont le HCR assure la coordination d'ensemble.

Programmes généraux

Soins et entretien

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

13. En 1993, le HCR a continué à fournir aux réfugiés vietnamiens de Palawan et Bataan une assistance du type soins et entretien (vivres, articles ménagers, eau, installations sanitaires, soins de santé, hébergement, services sociaux, éducation). Le transport des aliments et articles divers ainsi que les dépenses opérationnelles des agents d'exécution ont également été pris en charge. Le budget a été considérablement réduit en raison de l'annulation de la formation qu'il était proposé de dispenser à quelque 6 000 ex-prisonniers politiques au Viet Nam.

14. Le versement d'une indemnité de subsistance aux réfugiés non indochinois, prévue au départ pour neuf mois, a été prolongé de trois en raison des difficultés rencontrées par ces réfugiés pour trouver un emploi sur le marché du travail local.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

15. En 1994, au titre du programme soins et entretien il n'est prévu de fournir une assistance qu'à 400 réfugiés non indochinois, personnes à charge comprises. Cette assistance prendra la forme d'activités d'orientation et d'une indemnité de subsistance destinée à couvrir les dépenses d'hébergement, l'achat d'articles ménagers, les soins de santé, l'éducation, le transport local et les services juridiques. L'appui à l'agent d'exécution (Refugee Services Philippines) est également financé au titre de ce projet. Les réfugiés obtenant un permis de résidence permanent bénéficieront d'une aide à l'intégration sous forme de services de placement.

c) Proposition de programme pour 1995

16. Le nombre de bénéficiaires de ce projet devrait demeurer inchangé en 1995.

Réinstallation

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

17. Une fois achevé le processus de détermination du statut de réfugié, en septembre 1993, les réfugiés vietnamiens ont été transférés soit au Centre philippin de sélection à Bataan soit à Manille. Dans l'attente de leur réinstallation, ils ont reçu une assistance sous diverses formes (vivres, articles de ménage, eau, installations sanitaires, soins de santé, hébergement, services sociaux). En 1993, quelque 1 250 personnes réfugiées aux Philippines ont été réinstallées.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

18. Une aide d'un niveau identique à celui de 1993 sera fournie aux réfugiés des camps de Bataan et de Manille en instance de réinstallation, dont environ 1 500 réfugiés actuellement aux Philippines et 1 500 réfugiés transférés de Hong Kong.

c) Proposition de programme pour 1995

19. Un certain nombre de réfugiés devraient encore se trouver aux Philippines en 1995, notamment des réfugiés en transit venus de Hong Kong. Une assistance d'un niveau identique à celui de 1994 est donc proposée pour 1995.

Programmes spéciaux

Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois (PAG)

Soins et entretien

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

20. Les demandeurs d'asile vietnamiens du camp de Palawan en attente des résultats du processus de détermination du statut de réfugié et les autres demandeurs d'asile inscrits ont continué à recevoir une assistance multisectorielle (vivres, articles ménagers, eau, installations sanitaires, soins de santé, hébergement, services sociaux et éducation). Le transport des vivres et articles divers, ainsi que l'appui opérationnel aux agents d'exécution ont également été financés au titre de ce projet, de même que les dépenses afférentes au processus de détermination du statut de réfugié.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

21. Les demandeurs d'asile vietnamiens déboutés - tous hébergés au camp de Palawan - continueront à bénéficier d'une assistance multisectorielle en attendant leur rapatriement au Viet Nam. Environ 2 800 personnes devraient bénéficier d'une telle assistance en 1994.

c) Proposition de programme pour 1995

22. On s'attend à ce que les personnes qui continuent à refuser leur rapatriement restent aux Philippines en 1995. Elles continueront à bénéficier d'une assistance en attendant qu'une solution ait été trouvée avant l'achèvement du PAG à la fin de 1995.

Rapatriement

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

23. Au terme du processus de détermination du statut de réfugié, certains Vietnamiens n'ayant pas obtenu ce statut ont opté pour le rapatriement dans leur pays d'origine. Suite au réaménagement du projet, les besoins financiers ont diminué en 1993, même si le nombre des volontaires au rapatriement est passé à 357.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

24. Les efforts continueront à être axés sur le rapatriement librement consenti des demandeurs d'asile vietnamiens vivant au camp de Palawan qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié. Au titre de l'assistance seront pris en charge les coûts afférents aux services d'orientation, à la formation professionnelle et technique, à l'aide juridique, au transport local du personnel des agents d'exécution facilitant les voyages de rapatriement et à certaines autres interventions des agents d'exécution.

c) Proposition de programme pour 1995

25. Environ 1 500 demandeurs d'asile vietnamiens déboutés pourraient encore se trouver dans le pays au début de 1995. Ils continueront à bénéficier d'une assistance mais des dispositions spéciales pourraient se révéler nécessaires.

Réinstallation

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

26. En 1993, le camp de sélection des réfugiés de Bataan a hébergé quelque 7 000 Vietnamiens dans le cadre du Programme de départs organisés. Pendant leur séjour, ces Vietnamiens ont suivi des cours intensifs de langue et d'orientation culturelle destinés à faciliter leur intégration dans le pays de réinstallation. Ces activités de formation ont été financées par les Etats-Unis et la Norvège. En 1993, environ 5 000 Vietnamiens ont été réinstallés aux Etats-Unis. La Norvège a interrompu son assistance en février 1993 après le départ d'un dernier groupe de 348 Vietnamiens pour ce pays. Durant la formation, les Vietnamiens ont bénéficié d'une assistance (vivres, articles ménagers, installations sanitaires, soins de santé, hébergement, services sociaux et éducation).

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

27. L'assistance proposée ne servira qu'à pourvoir aux besoins du dernier groupe de Vietnamiens (1 801 personnes) admis au bénéfice du Programme de départs organisés des Etats-Unis, dans l'attente d'une solution.

c) Proposition de programme pour 1995

28. Environ 500 réfugiés devraient encore se trouver aux Philippines en 1995. L'assistance proposée se poursuivra jusqu'à ce qu'une solution ait été trouvée. Le camp de sélection de Bataan fermera dès que le dernier groupe aura quitté les Philippines.

Coûts afférents à l'exécution du Programme et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

29. En 1993, les dépenses ont été inférieures aux prévisions pour toutes les rubriques budgétaires sauf les services contractuels - en raison des dépenses afférentes à la formation d'un administrateur auxiliaire. La dotation en personnel est demeurée inchangée. En dépit du relèvement du barème des

traitements locaux entré en vigueur le 1er juillet 1993, les dépenses au titre des traitements et les dépenses communes de personnel ont baissé du fait qu'un poste international et deux postes locaux vacants n'ont pas été pourvus.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

30. Le montant révisé des ressources nécessaires pour 1994 est inférieur à l'estimation initiale. Un poste local d'assistant de programme a été supprimé à compter du 1er janvier 1994. Les dépenses de personnel ont toutefois été révisées en hausse suite à l'introduction du barème révisé des traitements locaux, applicable à l'ensemble de 1994, et au maintien de deux postes d'administrateur de programme adjoint (administrateurs auxiliaires) jusqu'au 30 septembre 1995 et d'un poste d'administrateur adjoint chargé de la protection (administrateur auxiliaire) jusqu'au 31 octobre 1995. Les coûts non salariaux au titre des voyages locaux et régionaux sont en augmentation car le personnel a été amené à se rendre plus fréquemment au Viet Nam. Les dépenses générales, en baisse, englobent les frais de réfection des locaux. Les besoins au titre des fournitures et accessoires de bureau sont inférieurs aux prévisions et un nouvel achat de matériel informatique est prévu pour 1994.

c) Proposition de programme pour 1995

31. L'estimation initiale totale pour 1995 est inférieure à l'estimation révisée de 1994, en raison principalement de la diminution des coûts afférents au personnel. Un poste de fonctionnaire hors siège sera supprimé à compter du 31 décembre 1994 et il est prévu de supprimer un poste d'administrateur de programme et un poste d'assistant chargé de la réinstallation à compter du 30 juin 1995. Tous les autres postes à durée déterminée ont été maintenus jusqu'à la fin de 1995. Les coûts non salariaux estimatifs sont du même ordre qu'en 1994. Les dépenses générales de fonctionnement sont en légère baisse compte tenu des suppressions de poste prévues. Aucune modification n'est prévue en ce qui concerne la rubrique fourniture et accessoires de bureau, mais une petite provision a été constituée pour un nouvel achat de mobilier de bureau.

DEPENSES DU HCR AUX PHILIPPINES
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994		1995	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
474,7	407,8	324,2	SOINS ET ENTRETIEN	324,2
10,8 <u>a/</u>	-	-	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	-
7,9 <u>a/</u>	-	-	INSTALLATION SUR PLACE	-
3 531,9 <u>b/</u>	1 054,6	794,9	REINSTALLATION	1 045,2
-	-	697,8	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	689,7
4 025,3	1 462,4	1 816,9	Total partiel, opérations	2 059,1
339,5	362,6	55,0	APPUI ADMINISTRATIF Voir annexes I b et II b	55,0
4 364,8	1 825,0	1 871,9	TOTAL (1)	2 114,1
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
3 484,0	5 466,6	3 373,9	PLAN D'ACTION GLOBAL	1 424,3
-	-	324,2	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	112,4
99,5	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES	-
136,9	87,8	127,2	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire	127,2
3 720,4	5 554,4	3 825,3	TOTAL (2)	1 663,9
8 085,2	7 379,4	5 697,2	TOTAL GENERAL (1 + 2)	3 778,0

a/ Engagement imputé sur l'allocation globale.

b/ Y compris 645 dollars E.-U. imputés sur l'allocation globale.
